

## Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Vente.** Aide à la revente pour les propriétaires d'immeubles d'habitation riverains de certains aérodromes  
**Urbanisme / Construction.** Permis de construire : pouvoirs du maire d'une commune rurale dont l'urbanisme est fixé par la carte communale
- 9 ENTREPRISE**  
**Baux commerciaux.** Rejet de la demande en fixation du loyer du bail renouvelé aux mêmes clauses et conditions que le précédent bail
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Successions / Libéralités.** Le legs fait à une association dépourvue de la capacité de recevoir au jour du décès est nul
- 11 FISCAL**  
**Plus-values.** Plus-value immobilière : détermination du régime d'imposition d'une société étrangère  
**Bénéfices agricoles.** Retraite de l'exploitant agricole : la date de perception des revenus détermine le régime des contributions sociales
- 14 RURAL**  
**Agriculture.** Caractérisation d'une réunion d'exploitations viticoles
- 15 PROFESSION**  
**Responsabilité notariale.** Erreur de qualification d'un legs par le notaire et prise en compte de l'économie d'impôt en résultant pour l'héritier

## À LA Une

### Donation-cession de titres démembrés : qui est le redevable de la plus-value ?

Les donations-cessions font l'objet d'un contentieux abondant relatif à l'éventuel caractère frauduleux de l'opération. Le Conseil d'État a rendu le 2 avril 2021 un arrêt à la suite d'un litige opposant des contribuables à l'administration fiscale, non pas s'agissant de fraude, mais de détermination de la personne imposable au titre de la plus-value de cession. Il décide ainsi qu'en cas de donation-partage avec réserve d'usufruit et clause de remploi suivie de la cession des titres donnés, l'usufruitier est tenu de la plus-value s'il conserve la faculté de remployer ou non. > **LIRE P. 1**